



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité Sainte-Aurélie
Beauce-Sud

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC

Avis public de promulgation

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,

Stéphane Hétu, directeur général | secrétaire-trésorier de la susdite
Municipalité,

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Aurélie a adopté lors d'une séance tenue le 6 mars 2017, le «**RÈGLEMENT n° 02-2017 AYANT POUR OBJET UN EMPRUNT DE 432 000 \$, AFIN DE RÉALISER LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE DES SAULES AUTORISÉE AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**».

QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 février 2017.

QU'avis public de promulgation a été affiché le 7 mars 2017.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Sainte-Aurélie Beauce-Sud ce 7^e jour du mois de mars 2017.

Stéphane Hétu
Directeur général | Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Sainte-Aurélie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé au bureau municipal, situé au 151A, chemin des Bois-Francis, ainsi qu'à la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce, située au 164, chemin des Bois-Francis, entre 8 h et 16 h 30, le 7^e jour du mois de mars de l'année deux mille dix-sept (2017).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de mars de l'année deux mille dix-sept (2017).

Stéphane Hétu
Directeur général | Secrétaire-trésorier